



Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC) du 20 octobre 2017

Déclaration intersyndicale

Madame la Présidente, les élus des organisations syndicales CFTD, FO, UNSA-CEFI et CFTC siégeant au comité technique d'administration centrale de ce jour, tiennent à vous faire part de leur parfait mécontentement.

A la réception des projets de décrets instituant, en lieu et place du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), deux directions :

- Une direction interministérielle de la transformation publique (DITP) placée sous l'autorité du ministre chargé de la réforme de l'Etat, Gérald DARMANIN, et
- Une direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) placée sous l'autorité du secrétaire d'Etat chargé du numérique.

nous sommes au regret de constater qu'aucun document permettant aux représentants des personnels de se prononcer en toute connaissance de cause, ne les accompagne.

S'agissant à l'évidence d'un projet important impactant 220 agents, fonctionnaires et contractuels :

- **L'avis préalable** du CHSCT des services du Premier ministre n'a pas été sollicité conformément à l'article 57 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 alors qu'il s'agit de diviser un service en deux directions sans compter leur déménagement dans 6 semaines ;
- Aucun projet d'organigrammes cibles ou de fiches d'impacts n'est seulement en préparation ;
- Et ce projet de décret ne comporte même pas de rapport de présentation !

De plus il est créé un comité interministériel de la transformation publique dont le secrétariat sera assuré par un délégué interministériel pour lequel aucune précision n'est donnée sur le nombre d'agents dont il disposerait....

Rappelons qu'il reste au SGMAP des fonctionnaires qui sont sous convention de gestion Finances-SPM !!!

Pour ces raisons, et comme les représentants des personnels du CTS des cabinets et des services centraux du Premier ministre, nous refusons de siéger à ce comité technique du 20 octobre 2017.

Cette déclaration sera portée à la connaissance des personnels concernés.

Paris, le 20 octobre 2017